

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du Bas-Rhin

MAIRIE

DE

HENGWILLER

67440 MARMOUTIER

☎ **03.88.70.62.28**

Séance du Conseil Municipal du 20 juin 2014

Sous la présidence de M. le Maire

Etaient présents : UHLMANN Christian – KIEFFER Christophe – BURGER Patrick – UHLMANN Jean-Marc – BIANCHI Nathalie – BLOTTIER Martine – ALLHEILLY Nicolas – FRENKEL Jean-Louis

Absents excusés : QUIEVREUX Jean-Luc – FRITZ Julien

ORDRE DU JOUR :

- 1) Adoption du PV de la séance du 30 mai 2014
- 2) Salle polyvalente – revêtement de sol
- 3) Travaux pose de la fibre optique
- 4) Nomination d'un agent recenseur
- 5) Fête du 14 juillet 2014
- 6) Brûlage de branchages et déchets verts
- 7) Communications et divers

2014-07-01 – Adoption du procès-verbal de la séance du 30 mai 2014

Le procès-verbal de la séance du 30 mai 2014 est adopté à l'unanimité.

2014-07-02 – Salle polyvalente – revêtement de sol

Le Maire rappelle au conseil municipal que le lot 10 revêtement de sol concernant le marché de l'agrandissement de la salle polyvalente avait été déclaré infructueux, et que cette dépense est déjà inscrite au budget primitif 2014.

Les travaux d'agrandissement de la salle devant se terminer rapidement, il soumet au conseil municipal qu'un seul devis relatif au revêtement de sol, à savoir le devis de l'entreprise GUINAMIC – GSC Rue de l'artisanat à SINGRIST pour un montant total de 3.027 € TTC.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide de réaliser les travaux, de retenir le devis de l'entreprise GUINAMIC de Singrist pour un montant total de 3.027 € TTC et autorise le maire à signer tous les documents administratifs et financiers nécessaires à la réalisation de ces travaux.

2014-07-03 – Travaux fibre optique

Le maire informe le conseil municipal que les travaux relatifs à la pose de la gaine destinée à contenir la fibre optique s'élève à 25 000 € environ.

Cette dépense doit être prise en charge par la commune sans garantie d'obtenir une subvention équivalente de la part des services du conseil général.

Il informe le conseil municipal qu'il a rencontré un représentant de France Télécom qui n'a pas pu lui fournir d'informations précises sur le calendrier de la pose de la fibre optique, ni sur l'opérateur chargé de la réalisation de ces travaux.

Ayant très peu d'éléments d'information et compte tenu du coût de l'opération, il propose au conseil municipal de ne pas réaliser ces travaux.

Le conseil municipal, après avoir écouté le compte-rendu du maire, décide à l'unanimité des membres présents, de ne pas réaliser les travaux de gainage concernant la fibre optique.

2014-07-04 – Nomination d'un agent recenseur

Le maire indique au conseil municipal que le recensement des habitants de la commune aura lieu en janvier 2015, le dernier recensement date de janvier 2011.

Il informe le conseil municipal que Mme Hélène ALLHEILLY serait candidate pour effectuer le travail de recensement.

L'intéressée sera rémunérée en fonction de la dotation déléguée par l'Etat. Celle-ci n'est pas encore connue à ce jour.

Le conseil municipal, après délibérations, décide à l'unanimité des membres présents de nommer Mme Hélène ALLHEILLY, agent recensement et autorise le maire à prendre un arrêté en ce sens.

2014-07-05 – Fête du 14 juillet 2014

Le maire propose au conseil municipal d'inviter comme tous les ans l'ensemble des citoyens à une collation dans la salle des fêtes et d'offrir du chocolat et une brioche aux enfants jusqu'à 14 ans.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, retient la proposition du maire et décide que l'ensemble des dépenses soient imputées sur le chapitre frais de représentation de la commune.

2014-07-06 – Brûlage de branchages et de déchets verts

Le maire informe le conseil municipal que certains habitants de la commune sont incommodés par des fumées provenant de feu de branches et de déchets verts et qu'il convient de rappeler aux habitants de la commune que les déchets à brûler, sont à transporter à la déchetterie de Marmoutier.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'interdire les feux de déchets (verts, branches et autres) dans la commune

Ces déchets sont à déposer à la déchetterie de Marmoutier.

2014-07-07– Communications et divers

1) Le maire indique au conseil municipal que le petit bassin de la fontaine a été endommagé lors des travaux de raccordement de la remise « alambic » par l'entreprise Dieboldt de Marmoutier. Il va contacter l'assurance pour faire établir un constat dans les meilleurs délais

Un devis devra être établi rapidement pour chiffrer les travaux de réparation, éventuellement auprès de l'entreprise RAUSCHER.

2) il a aussi été question de la remise en place du panneau de limitation de vitesse à 40 km dans la rue du Schneeberg, mais aucune décision n'a été prise pour l'instant.

**Le Maire,
Signé Marcel BLAES**